Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1127-2

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 6 novembre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 1127-2, intitulé : **« Règlement modifiant le Règlement numéro 1127 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».**

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 novembre 2023.

Ce règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023, soit à la date de la publication d'un avis à cet effet à la Gazette officielle du Québec par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, le lundi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du mardi au jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca ou en communiquant avec le greffe au greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 7 mars 2024

(S) *Anne-Marie Piérard*

Me ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE